

CADRE DE RÉFÉRENCE

FONDS DE PRÉVOYANCE DESTINÉ AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF À VOCATION SOCIALE OFFRANT DES SERVICES ESSENTIELS ET PRIORITAIRES AUX LÉVISIENNES ET AUX LÉVISIENS

Certains groupes sociodémographiques sont davantage touchés par la COVID-19 et la crise tant sanitaire que socioéconomique qui en découle, comme les femmes, les personnes âgées ou en situation de pauvreté, certains groupes ethnoculturels ainsi que les personnes ayant une maladie respiratoire, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

Le secteur communautaire subit également les conséquences de la crise actuelle. La mise en quarantaine des personnes âgées de 70 ans et plus les prive de la main-d'œuvre bénévole et des activités de levée de fonds sur lesquelles ils comptent en grande partie pour assurer leur fonctionnement. Or, ces organismes viennent en aide aux plus vulnérables. Une diminution des services qu'ils offrent se traduirait en un affaiblissement de leurs bénéficiaires, des populations déjà vulnérables à l'origine.

1. La description du Fonds

Afin de maintenir l'offre de services essentiels auprès des personnes en situation de vulnérabilité, la Ville de Lévis a créé un fonds de prévoyance destiné à certains organismes ciblés afin de les soutenir dans leur offre de services essentiels et prioritaires directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité, avec un budget de 500 000 \$. Ce soutien financier viendra en appui à toute autre mesure initiée par les gouvernements et les partenaires de la Ville.

2. Les organismes admissibles au Fonds *

- a) Être un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Lévis (selon la Politique de reconnaissance) et offrant des services essentiels et prioritaires* directs auprès de la population OU
- b) Être un organisme à but non lucratif qui soutient des organismes reconnus par la Ville de Lévis dans leur offre de services essentiels et prioritaires* directs auprès de la population

*Voir la liste des organismes ciblés en annexe

3. Les services et activités essentiels et prioritaires considérés pour le Fonds de prévoyance

- Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables
- Approvisionnement et distribution des biens alimentaires
- Hébergement transitoire
- Entretien sanitaire, hygiène publique
- Transport des personnes vulnérables
- Entreposage de biens essentiels

Si votre organisme n'est pas répertorié dans la liste ci-annexée mais que vous pensez qu'il offre un service essentiel et prioritaire, communiquez avec l'un de nos conseillers en développement social et communautaire au 418 839-2002 ou par courriel à sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca qui verra à analyser votre situation.

* Référence services prioritaires selon les orientations du gouvernement du Québec :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/#c48429>

4. Condition d'admission au Fonds

- Les besoins de l'organisme et les répercussions humaines et matérielles qu'il subit, doivent être en lien direct avec la situation pandémique de la COVID-19;
- Les besoins de l'organisme doivent être en lien avec la dispensation d'une offre de services prioritaires et essentiels pour la population lévisienne.

5. La nature de l'aide accordée

L'aide financière accordée prendra la forme de subvention non récurrente ou d'avance de fonds.

L'aide financière vise à être complémentaire à l'aide apportée par les autres paliers de gouvernement, bailleurs de fonds et partenaires de la Ville de Lévis.

L'aide peut être requise, par exemple, pour :

- Des dépenses reliées à la mise en place de nouvelles actions, ou rehaussement d'actions actuelles, en lien avec les conséquences liées à la COVID-19;
- Une augmentation des charges salariales ou contractuelles dues à la surcharge du travail de certains employés ou à l'embauche de ressources supplémentaires;
- Des achats de matériel nécessaire pour le maintien des activités (ex. : denrées alimentaires, désinfectants et de gants ou autre matériel de protection nécessaire);
- Etc.

6. Les dépenses non admissibles

- Dépenses déjà effectuées, ou engagées, au moment du dépôt de la demande;
- Renflouement d'un déficit de l'organisme, cumulé ou non;
- Perte financière de l'organisme dû au contexte du COVID-19.

7. Les critères d'appréciation*

La nature et la hauteur du soutien accordé aux organismes ciblés seront analysées en fonction :

- des liens avec la mission et les activités principales de l'organisme, lesquelles sont déjà en opération;
- de l'urgence d'agir et de l'ampleur des répercussions de la situation sur le fonctionnement actuel et futur de l'organisme;
- de la contribution à la diminution de la propagation du virus COVID-19 et au renforcement des services de première ligne qui sont impactés par l'augmentation significative des demandes de services communautaires;
- de l'actif net non affecté de l'organisme, selon ses derniers états financiers ;
- de la saine gestion financière de l'organisme, par exemple, l'absence de déficit et de jugements rendus contre l'organisme;
- de l'étendue du territoire couvert et le nombre de personnes desservies par l'organisme;
- de l'équité entre les organismes comparables;
- du soutien ayant été accordé et pouvant être accordé par d'autres organisations;
- de la disponibilité des sommes et solde du fonds.

*Ces critères d'appréciation sont sujets à révision et à modification en fonction des changements qu'impose le contexte du COVID-19.

8. Présentation d'une demande et renseignements

Les organismes admissibles sont invités à adresser leur demande de renseignement supplémentaire ou de soutien financier à Dominic Germain, conseiller en développement social et communautaire à l'adresse courriel sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca ou s'adresser au 418 839-2002.

La demande doit être présentée à l'aide du formulaire désigné et de toute pièce justificative jugée utile. Un formulaire incomplet ne pourra pas être traité.

9. Procédure d'octroi des subventions

- L'organisme admissible doit déposer une demande claire et complète démontrant le besoin réel et la documenter sur le plan financier;
- Les demandes seront évaluées en fonction des critères d'appréciation par le Service du développement social et communautaire, dans le meilleur des délais;
- Une réponse, positive ou négative, sera transmise, dans les meilleurs délais, à tout organisme ayant présenté une demande;
- Dans le cas d'une réponse positive, l'aide financière autorisée sera versée par chèque dès que possible suivant l'acceptation de ladite demande, considérant les impératifs en cause et les objectifs du fonds;
- L'organisme s'engage à remettre un rapport d'utilisation des sommes, à la demande de la Ville de Lévis.

**LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF À VOCATION SOCIALE CIBLÉS
POUR OFFRIR DES SERVICES ESSENTIELS ET PRIORITAIRES AUX LÉVISIENNES ET AUX LÉVISIENS**

Organismes offrant ces services essentiels	NATURE DU SERVICE ESSENTIEL ET PRIORITAIRE				
	Approvisionnement et distribution des biens alimentaires	Hébergement transitoire	Services spécialisés pour des clientèles vulnérables	Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables	Autre
Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière		X			
Amalgame MDJ Ouest			X		
Association des personnes handicapées de Lévis				X	
Atelier occupationnel Rive-Sud				X	
Aux Quatre Vents, groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique			X		
Azymut MDJ Est et Ouest			X		X
Centre aide et prévention jeunesse de Lévis (CAPJ)		X			
Centre femmes l'ancrage			X		
Centre de pédiatrie social (CPS)			X		X
Centre d'information et de référence de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches (211)			X		X
Comptoir le Grenier- Repas Desjardins	X		X		
Conférence Saint-Vincent de Paul Christ-Roy	X				

Organismes offrant ces services essentiels	NATURE DU SERVICE ESSENTIEL ET PRIORITAIRE				
	Approvisionnement et distribution des biens alimentaires	Hébergement transitoire	Services spécialisés pour des clientèles vulnérables	Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables	Autre
Conférence Saint-Vincent de Paul Bienville-Lauzon	X				
Conférence Saint-Vincent de Paul Notre-Dame	X				
Conférence Saint-Vincent de Paul Pintendre	X				
Conférence Saint-Vincent de Paul Saint-Joseph	X				
Convergence action bénévole : Espoir cancer- Tel-Écoute du Littoral- Soutien domicile- soutien à l'action bénévole			X	X	
Coopérative de services Rive-Sud				X	
La Jonction pour elle		X			
La Maison des aînés de Lévis - Volet travailleur de milieu la Rescousse				X	
La Passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personne vivant avec un problème de santé mentale			X		
L'Adoberge Chaudière-Appalaches		X			
Le Contrevent, pour l'entourage d'une personne ayant un trouble majeur de santé mentale			X		
Le Filon	X				
Le Patro de Lévis	X		X		
Le Tremplin, centre pour les personnes immigrantes et leurs familles			X		

NATURE DU SERVICE ESSENTIEL ET PRIORITAIRE

Organismes offrant ces services essentiels	Approvisionnement et distribution des biens alimentaires	Hébergement transitoire	Services spécialisés pour des clientèles vulnérables	Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables	Autre
Magasin Général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul			X		
Maison de la famille R.E.V (supervision es visites de gardes des parents)			X		
Maison des jeunes Charny			X		
Maison des jeunes Défi-Ados			X		
Maison des jeunes La Ruche			X		
Maison des jeunes Saint-Jean-Chrysostome			X		
Maison Famille Chutes Chaudière			X		
Maison Famille Rive-Sud			X		
Maison de la famille R.E.V. (visites parentales supervisées)			X		
Maisons des jeunes Saint-Étienne			X		
Moisson Québec	X				
Personnes handicapées en action Rive-Sud				X	
Ressources Naissances			X		X
Service d'entraide Bernières-St-Nicolas	X			X	
Service d'entraide de Breakeyville	X			X	

Organismes offrant ces services essentiels	NATURE DU SERVICE ESSENTIEL ET PRIORITAIRE				
	Approvisionnement et distribution des biens alimentaires	Hébergement transitoire	Services spécialisés pour des clientèles vulnérables	Services à domicile aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables	Autre
Service d'entraide de Charny	X			X	
Service d'entraide de Pintendre	X			X	
Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome	X			X	
Service d'entraide de Saint-Rédempteur	X			X	
Service d'entraide de Saint-Romuald	X			X	
Service d'entraide Saint-Étienne	X			X	
Société de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC)		X			
Société Grand Village				X	

*Référence pour les services prioritaires selon les orientations du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/#c48429>

Si votre organisme n'est pas répertorié dans la liste ci-annexée, mais que vous pensez qu'il offre un service essentiel et prioritaire, communiquez avec l'un de nos conseillers en développement social et communautaire au 418 839-2002 ou à l'adresse sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca.